

NUMERO : 2025 -135
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 4-03 de l'Assemblée départementale du Conseil départemental du 14 février 2025 autorisant la Présidente du Conseil départemental à signer une convention d'attribution de financement avec les porteurs de projets bénéficiant d'un engagement financier de la commission des financeurs,

Vu la décision du Maire n°2023-293 du 02 novembre 2023 concernant la signature d'une convention cadre pluriannuelle 2023-2024 de partenariat avec la CNAV Ile-de-France,

Vu la proposition de convention 2025 dans le cadre du concours financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) portée par le Département du Val d'Oise, sis 2 avenue du Parc, CS 20201 CERGY – 95032 Cergy-Pontoise cedex et représenté par Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise,

Considérant que la maison de quartier Valéry Watteau propose des actions à destination du public senior sur l'ensemble du territoire de la ville et plus particulièrement sur sa zone d'intervention,

Considérant l'intérêt de la ville, et plus particulièrement de la maison de quartier Valéry Watteau, de bénéficier de cette subvention,

DECIDE

Article 1: De signer la convention 2025 dans le cadre du concours financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) portée par le Département du Val d'Oise, sis 2 avenue du parc, CS 20201 CERGY – 95032 Cergy-Pontoise cedex et représenté par Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise, afin de bénéficier d'une subvention d'un montant de trois mille sept cent cinquante euros (3 750,00 euros).

Article 2: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 bd de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Article 3: Que la recette sera inscrite au budget communal.

Fait à Sarcelles, le 30 juin 2025.



Le Maire
Patrick HADDAD



A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Z' followed by a long horizontal stroke.